

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2021/2106(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Commission européenne		
Sujet 8.70.03.10 Décharge 2020		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		12/07/2021
		 CHASTEL Olivier	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 HOHLMEIER Monika	
		 PENKOVA Tsvetelina	
		 VON CRAMON-TAUBADEL Viola	
		 KUHS Joachim	
		 CZARNECKI Ryszard	
		 FLANAGAN Luke Ming	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		14/07/2021
		 GAHLER Michael	
	DEVE Développement		27/09/2021
	 GOERENS Charles		
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
EMPL Emploi et affaires sociales		01/10/2021	



[TOMC Romana](#)

ENVI [Environnement, santé publique et sécurité alimentaire](#)

29/09/2021



[CANFIN Pascal](#)

ITRE [Industrie, recherche et énergie](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

IMCO [Marché intérieur et protection des consommateurs](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

TRAN [Transports et tourisme](#)

20/10/2021



[NOVAKOV Andrey](#)

REGI [Développement régional](#)

27/09/2021



[TOLLERET Irène](#)

AGRI [Agriculture et développement rural](#)

Président au nom de la commission

27/09/2021



[LINS Norbert](#)

PECH [Pêche](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

CULT [Culture et éducation](#)

31/08/2021



[KAMMEREVERT Petra](#)

JURI [Affaires juridiques](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

LIBE [Libertés civiles, justice et affaires intérieures](#)

26/10/2021



[STRUGARIU Ramona](#)

AFCO [Affaires constitutionnelles](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

FEMM [Droits de la femme et égalité des genres](#)

25/01/2021



[RAFAELA Samira](#)

PETI [Pétitions](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Commission européenne

DG de la Commission

Commissaire

[Budget](#)

HAHN Johannes

Événements clés

30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	Résumé
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		

11/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0127/2022	
04/05/2022	Débat en plénière		
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0144/2022	Résumé
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2106(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/06482

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2021)0381	30/06/2021	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0043/2022 JO C 430 25.10.2021, p. 0007	25/10/2021	CofA	
Avis de la commission	TRAN	PE699.194	13/01/2022	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE699.298	17/01/2022	EP	
Projet de rapport de la commission		PE699.012	18/01/2022	EP	
Avis de la commission	AFET	PE699.320	25/01/2022	EP	
Avis de la commission	CULT	PE699.170	27/01/2022	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE699.120	02/02/2022	EP	
Avis spécifique	AGRI	PE703.011	03/02/2022	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE700.421	07/02/2022	EP	
Avis de la commission	REGI	PE700.428	14/02/2022	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06004/2022	16/02/2022	CSL	
Avis de la commission	LIBE	PE702.935	18/02/2022	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06001/2022	03/03/2022	CSL	
Avis de la commission	DEVE	PE703.049	03/03/2022	EP	
Amendements déposés en commission		PE719.806	28/03/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0127/2022	11/04/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0144/2022	04/05/2022	EP	Résumé
Document de suivi		COM(2022)0331	30/06/2022	EC	

Acte final

Budget 2022/1690
[JO L 258 05.10.2022, p. 0038](#)

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Commission européenne

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes consolidés de l'UE pour l'exercice 2020, dans le cadre de la procédure de décharge.

Analyse des comptes des institutions de l'UE : Commission européenne

Les comptes annuels consolidés de l'Union européenne 2020 contiennent des informations financières relatives aux activités de l'année, à l'actif et au passif, aux recettes et aux dépenses des institutions, agences et autres organes de l'UE. Ils sont produits conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

La décharge est une décision du Parlement qui reflète ses conclusions au terme d'un processus, la procédure de décharge, sur la manière dont la Commission (et d'autres institutions et organes) s'est acquittée de sa tâche d'exécution du budget de l'UE.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

Priorités pour 2020

L'UE a dû faire face à de nombreux défis économiques et politiques causés par la pandémie de coronavirus en 2020. La Commission a mobilisé tous les moyens pour aider les États membres à coordonner leurs réponses nationales à la crise et à aider les personnes les plus touchées par la crise, en utilisant des instruments tels que l'Instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (instrument SURE).

Dans le cadre de SURE, un montant de 39,5 milliards d'EUR sur un total de 100 milliards d'EUR a déjà été versé en 2020 aux États membres touchés pour faire face aux augmentations soudaines des dépenses publiques en vue de préserver l'emploi.

Tout en luttant contre la pandémie, l'UE a néanmoins atteint ses objectifs politiques, en mettant l'accent sur les jeunes, l'emploi et la croissance, ainsi que sur le changement climatique. Les mesures visant à soutenir la croissance économique et à réduire les écarts économiques entre les régions ont représenté près de la moitié des fonds engagés.

Les fonds de l'UE ont contribué à hauteur de:

- 29,7 milliards d'EUR aux régions moins développées;
- 16,4 milliards d'EUR à la recherche et à l'innovation dans le cadre d'Horizon 2020;
- 59 milliards d'EUR pour aider l'agriculture et les zones rurales au titre du Fonds européen agricole de garantie et du Fonds agricole pour le développement rural.

Budget 2020

Le budget 2020 était le dernier budget du cadre financier pluriannuel actuel, avec une exécution budgétaire totalisant 181,7 milliards d'EUR d'engagements ce qui a apporté une valeur ajoutée pour tous les Européens.

2020 a également été l'année de l'accord sur le budget à long terme de l'UE pour 2021-2027, d'un montant de 1074 milliards d'EUR (aux prix de 2018), renforcé par 750 milliards d'euros par le biais de NextGenerationEU, un instrument temporaire destiné à donner un coup de fouet à la reprise et à orienter la transition vers une Europe plus durable et numérique.

Exécution des crédits

Les crédits établis dans le budget final adopté s'élevaient à 173,9 milliards d'EUR (+ 4,6% par rapport au budget 2019) pour les engagements, et à 164,1 milliards d'EUR (+ 10,5%) pour les paiements, ce qui correspond à 1,00% et 0,90% du revenu national brut (RNB) de l'UE, respectivement.

L'exécution du total des crédits d'engagement en 2020 s'est élevée à 181,7 milliards d'EUR:

- 172,9 milliards EUR provenant du budget final adopté;
- 1,1 milliard d'EUR provenant des crédits reportés de 2019;
- 7,7 milliards d'EUR de crédits provenant de recettes affectées.

Le total des paiements effectués en 2020 s'est élevé à 173,3 milliards d'EUR:

- 161,8 milliards EUR provenant du budget final adopté;
- 1,6 milliard d'EUR provenant de crédits reportés de 2019;
- 9,9 milliards d'EUR de crédits provenant de recettes affectées.

Toutes les rubriques du CFP ont atteint des niveaux élevés d'exécution en 2020. L'exécution 2020 pour tous les types de crédits (budget, reports de l'année précédente et recettes affectées) était de 97% pour les engagements et de 94% pour les paiements.

Les taux d'exécution hors recettes affectées ont montré une exécution complète en 2020 (99,5% pour les crédits d'engagement et 98,5% pour les crédits de paiement).

La part la plus importante des recettes était représentée par les ressources propres, qui s'élevaient à 91,9% du total des recettes de 174,3 milliards d'EUR, suivies de 4,7% pour les contributions et remboursements liés aux accords et programmes de l'UE, qui concernent principalement les recettes des corrections financières (FEIS, FEAGA et FEADER).

Principaux aspects de la situation financière en 2020

- en 2020, les recettes consolidées se sont élevées à 224,0 milliards d'EUR, soit une augmentation considérable de 63,7 milliards d'EUR ou 39,7% par rapport au chiffre de 160,3 milliards d'EUR de l'année précédente. Le principal moteur de cette évolution a été l'effet financier du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (47,5 milliards d'EUR);

- le total des actifs s'est élevé à 280,0 milliards d'EUR, reflétant une augmentation de 101,1 milliards d'EUR ou 56,5 % par rapport à l'année précédente (2019 : 178,9 milliards d'EUR);

- le préfinancement a augmenté, passant de 51,4 milliards d'EUR en 2019 à 62,7 milliards d'EUR en 2020. L'augmentation de 11,3 milliards d'EUR, soit 22,0%, est principalement due au non-recouvrement du préfinancement annuel de 2019 en 2020 dans le cadre des mesures des initiatives d'investissement dans la lutte contre les coronavirus (6,6 milliards d'EUR) et du préfinancement versé pour le développement de vaccins pour faire face à la pandémie de COVID-19 (1 milliard d'EUR);

- au 31 décembre 2020, le total du passif s'élevait à 313,5 milliards d'EUR, soit une augmentation de 62,0 milliards d'EUR ou 24,7 % par rapport à l'année précédente (251,5 milliards d'EUR).

Les engagements en suspens (appelés RAL - restant à liquider), qui correspondent aux montants engagés non encore payés, s'élevaient à 303,2 milliards d'EUR à la fin de 2020. Une augmentation par rapport au niveau de 2019 était attendue, étant donné la différence entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement budgétisés (9,8 milliards d'EUR) dans le budget final adopté et compte tenu du fait qu'une augmentation des engagements restant à liquider constitue une évolution normale, les crédits d'engagement augmentant chaque année comme le prévoit le CFP. L'augmentation des engagements restant à liquider par rapport à 2019 a été de 5,5 milliards d'EUR.

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Commission européenne

Le Parlement européen a décidé de donner décharge à la Commission et aux agences exécutives sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes du budget général de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2020.

Dans sa résolution adoptée par 451 voix pour, 175 contre et 17 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

Priorités politiques

Le budget de l'Union est un instrument important pour réaliser les objectifs stratégiques communs et représente, en moyenne, 1,1% du revenu national brut de l'Union ou 2,4% des dépenses publiques des États membres et des dépenses publiques totales dans l'Union. Le Parlement a souligné l'importance du budget de l'Union pour réaliser les priorités politiques de l'Union, ainsi que son rôle en matière d'aide aux États membres lors de situations imprévues comme la pandémie de COVID-19 et ses conséquences.

Préoccupés par la situation de l'état de droit dans une série d'États membres qui entraîne de graves pertes pour le budget de l'Union, les députés ont souligné l'importance d'une application intégrale et immédiate du règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit. La Commission devrait veiller à ce que toutes les organisations (de l'Union ou internationales) qui fournissent une aide extérieure respectent l'état de droit et les droits de l'homme dans les pays bénéficiaires de cette aide.

De nouvelles initiatives destinées à protéger le budget de l'Union sont devenues essentielles avec l'entrée en vigueur de l'instrument NextGenerationEU, grâce auquel le total des décaissements du budget de l'Union sera bien plus important au cours des années à venir. Le Parlement a souligné que, dans ces circonstances, la Commission devrait faire en sorte que l'OLAF, la Cour des comptes européenne et le Parquet européen disposent des moyens et du personnel suffisants pour enquêter sur d'éventuels cas de fraude au budget de l'Union.

Les députés ont déploré que la Commission ne soit toujours pas en mesure de présenter une liste des principaux bénéficiaires des fonds de l'Union en gestion partagée, ce qui constitue un obstacle majeur tant à l'évaluation des risques liés aux dépenses de l'Union qu'à la transparence globale de ses dépenses.

La résolution a souligné que le montant des engagements restant à liquider (RAL) risquait de continuer à augmenter à la fin de 2020 et qu'il a atteint un nouveau record de 303,2 milliards d'euros. Compte tenu de l'augmentation annuelle régulière du RAL, il est jugé prioritaire pour la Commission de préparer un plan d'action détaillé pour réduire son montant.

La Commission devrait redoubler d'efforts pour augmenter le taux d'absorption des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), lequel reste inférieur de 7% environ à celui qui était enregistré lors du CFP 2007-2013. De plus, des systèmes numériques automatisés de communication d'informations, de suivi et d'audit devraient comprendre la mise en place d'une base de données unique et interopérable obligatoire répertoriant les bénéficiaires des fonds de tous les programmes de l'Union.

Les députés ont préconisé d'élargir les domaines où le système de détection rapide et d'exclusion (EDES) est utilisé et ont demandé à la Commission de l'utiliser pour tous les fonds de l'Union, y compris les fonds en gestion partagée. Ils ont demandé à la Commission de veiller à ce que les mesures préventives prises par les États membres pour éviter les conflits d'intérêts fassent l'objet d'une évaluation appropriée.

Le Parlement a exprimé une nouvelle fois sa préoccupation quant au fait que la Commission ne contrôle que la réalisation des étapes et des objectifs avant de verser les fonds de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), tout en laissant aux États membres le soin de s'assurer que les règles relatives aux marchés publics ou aux aides d'État ont été respectées.

Circonstances particulières liées à la pandémie de COVID-19 et à l'instrument NextGenerationEU

Le Parlement note que la pandémie de COVID-19 a entraîné un assouplissement des règles applicables visant à mettre à disposition des liquidités supplémentaires ainsi qu'à offrir une flexibilité exceptionnelle pour les dépenses liées à la COVID-19, dans l'intérêt d'une action rapide. Il s'inquiète du fait que cela augmente le risque de procédures opaques, d'abus et de fraude par des structures criminelles qui tentent d'abuser de la situation de crise.

Les députés ont également souligné que l'effet combiné du nouvel instrument NextGenerationEU et des retards dans l'adoption de la législation risquait de faire peser une forte pression sur les capacités administratives des États membres et de la Commission, ce qui pourrait à nouveau entraîner davantage de retards, une baisse des contrôles et des pertes potentielles pour le budget de l'Union.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a salué le fait que la Cour des comptes ait conclu que les comptes de l'Union européenne pour l'exercice 2020 sont fiables et

que les recettes du budget sont exemptes de erreur significative. Il a toutefois déploré que la Cour des comptes ait à nouveau émis, pour l'exercice 2020, un avis défavorable sur la légalité et la régularité des dépenses du budget tout en reconnaissant que le niveau de erreur à 2,7% en 2020 est au niveau identique à celui de l'exercice 2019. Il a réaffirmé la nécessité de redoubler d'efforts dans la lutte contre la fraude tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres, en étroite coopération avec le Parquet européen et IOLAF.

Le Parlement a souligné que le budget pour 2020 et les budgets rectificatifs représentaient un volume total de 173,9 milliards d'EUR en engagements, dont 172,9 milliards d'EUR ont effectivement été engagés, tandis que le budget et les budgets rectificatifs représentaient un volume de 164,1 milliards d'EUR en paiements, dont 161,8 milliards d'EUR ont été effectivement dépensés. En tenant compte des paiements de 9,9 milliards d'EUR de recettes affectées et de 1,6 milliard d'EUR de reports, les paiements ont atteint un montant total de 172,4 milliards d'EUR.

Les députés ont noté avec une inquiétude que le bilan de l'Union indique que, fin 2020, le total du passif s'élevait à 313,5 milliards d'EUR, ce qui représente une hausse de 62,0 milliards d'EUR, soit 24,7%, par rapport à l'exercice précédent. Ils s'inquiètent également du peu de progrès dans le domaine du taux d'absorption annuel des fonds de l'ERDF cumulé, qui n'est encore que de 55%. De plus, les comptes de l'Union au 31 décembre 2020 faisaient apparaître que le Royaume-Uni devait à l'Union une somme nette de 47,5 milliards d'EUR découlant des obligations définies dans l'accord de retrait.

Recettes

Les recettes s'élevaient à 174,3 milliards d'EUR en 2020: sur ce montant, 123 milliards d'EUR (70,6%) correspondaient aux ressources propres fondées sur le revenu national brut, 19,9 milliards d'EUR (11,4%) aux ressources propres traditionnelles (RPT), 17,2 milliards d'EUR (9,9%) aux ressources propres fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée, 8,2 milliards d'EUR (4,7%) aux contributions et restitutions liées aux accords et programmes de l'Union, 3,2 milliards d'EUR (1,8%) à l'excédent de l'exercice précédent et 2,8 milliards d'EUR (1,6%) à d'autres recettes.

La Commission est invitée, entre autres, à garantir une application uniforme des contrôles douaniers ainsi qu'à développer une véritable capacité d'analyse et de coordination au niveau de l'Union, à revoir son approche en matière de vérification des données RNB des États membres pour les cycles pluriannuels à venir, et à prendre des mesures pour lutter contre la fraude dans le domaine du commerce électronique et de la perception de la TVA.

Rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP)

1a) Compétitivité pour la croissance et l'emploi

La sous-rubrique représente 13,9%, soit 24,1 milliards d'EUR, du budget de l'Union. Sur ce montant, 13,6 milliards d'EUR (56,4%) sont consacrés à la recherche, 3,1 milliards d'EUR (12,8%) à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et au sport, 2,4 milliards d'EUR (10,2%) aux transports et à l'énergie, 1,6 milliard d'EUR (6,5%) aux programmes spatiaux et le reste à d'autres actions et programmes. Le total des dépenses prévues s'élève à 142 milliards d'EUR, dont 104,6 milliards avaient été versés à la fin de l'année 2020.

Le Parlement constate avec inquiétude que la Cour des comptes a estimé le niveau de erreur à 3,9%, principalement en raison de erreurs liées à des coûts inéligibles, à l'absence de pièces justificatives essentielles ou à des problèmes liés aux avis de marché figurant dans les documents d'appel à la concurrence. Les frais de personnel demeurent la principale source de erreur, notamment pour les dépenses de recherche. La Commission pourrait encore étendre ses activités d'information ciblant les bénéficiaires sujets aux erreurs, tels que les PME.

Les députés ont regretté que le niveau d'excellence dans le domaine de la recherche continue de différer sensiblement d'un État membre à l'autre. Ils ont noté avec inquiétude que les femmes chercheurs sont sous-représentées dans Horizon 2020. Ils se sont félicités de l'évaluation de la Cour des comptes, qui estime que l'ampleur et la portée d'Erasmus+ ont créé une valeur ajoutée et que la simplification du programme a permis d'améliorer son efficacité.

1b) Cohésion économique, sociale et territoriale

La sous-rubrique représente 34,3%, soit 59,5 milliards d'EUR, du budget de l'Union. Sur ce montant, 32,4 milliards d'EUR (54,5%) sont consacrés au Fonds européen de développement régional (FEDER), 10,2 milliards d'EUR (17,1%) au Fonds de cohésion (FC), 14,7 milliards d'euros (24,7%) au Fonds social européen (FSE) et 2,2 milliards d'EUR (3,7%) à d'autres actions.

La Cour a estimé que le niveau de erreur s'élevait à 3,5%, ce qui est nettement supérieur au seuil de signification. 72 % des erreurs résultent de projets et de coûts inéligibles, et 27%, de infractions aux règles du marché intérieur (en particulier le non-respect des règles relatives aux aides d'État).

La proportion de marchés attribués à un seul soumissionnaire est jugée particulièrement alarmante: 19 États membres ont atteint ou dépassé le seuil des 20% et six États membres (Tchéquie, Grèce, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie) ont atteint un niveau de 39 à 51%.

Les députés ont fait part de leur inquiétude quant au fait que le nombre et l'incidence des erreurs détectées démontrent que les contrôles mis en place ne permettent pas encore d'atténuer suffisamment le risque inhérent de erreur dans ce domaine, qui est élevé.

2) Ressources naturelles

La rubrique représente 35%, soit 60,6 milliards d'EUR, du budget de l'Union. Sur ce montant, 41,6 milliards d'EUR (68,7%) sont consacrés aux paiements directs au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), 2,6 milliards d'EUR (4,3%) aux dépenses relatives au marché dans le cadre du FEAGA, 14,6 milliards d'EUR (24,1%) au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), 0,9 milliard d'EUR (1,4%) au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et le reste à d'autres domaines.

Selon la Cour des comptes, les paiements directs étaient, dans leur ensemble, exempts de erreur significative et représentaient 69% des dépenses relevant de cette rubrique du CFP. Les députés ont toutefois relevé avec inquiétude les erreurs détectées par la Cour dans les domaines du développement rural et des mesures de marché et dans les autres domaines de dépenses relevant de la rubrique qui représentent 31% des dépenses.

Les députés ont regretté que l'incapacité de la Commission à recueillir des données fiables sur les bénéficiaires finaux des fonds de la PAC laisse de nombreux cas non résolus concernant le recouvrement des fonds par les États membres.

3) Sécurité et citoyenneté

La rubrique représente 3,7%, soit 6,3 milliards d'EUR, du budget de l'Union. Sur ce montant, 2,6 milliards d'EUR (40,5%) sont consacrés à l'instrument d'aide d'urgence au sein de l'Union européenne, 1,6 milliard d'EUR (25,3%) à la migration et à la sécurité, 1,2 milliard d'EUR (18,5%)

aux agences décentralisées, 0,2 milliard d'EUR (3,7%) aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux, 0,2 milliard d'EUR (3,8%) au programme «Europe créative» et le reste à d'autres domaines d'action.

Le Parlement note que la Cour n'a pas été en mesure d'estimer le taux d'erreur; il a constaté avec inquiétude que sur les 27 opérations examinées par la Cour, 8 (30%) étaient affectées par des erreurs.

Les députés ont regretté que le sous-programme MEDIA n'ait pas atteint les résultats escomptés au regard de certains indicateurs, notamment en ce qui concerne la taille du public présent lors des événements. Ils ont relevé avec inquiétude que la Cour a constaté des différences marquées dans la mise en œuvre des programmes nationaux et que les informations sur la performance du FSI-Frontières et visas sont incomplètes. Ils se sont félicités du succès remporté par le volet «intégration effective et migration légale» du fonds «Asile, migration et intégration».

La Commission est appelée à définir d'urgence une méthode d'intégration de la dimension de genre afin d'intégrer une perspective d'égalité hommes-femmes dans tous les domaines d'action.

4) L'Europe dans le monde

La rubrique représente 6,6%, soit 11,4 milliards d'EUR, du budget de l'Union; note que sur ce montant, 3 milliards d'EUR (26,7%) sont consacrés à l'instrument de coopération au développement (ICD), 2,7 milliards d'EUR (23,2%) à l'instrument européen de voisinage (IEV), 1,9 milliard d'EUR (16,9%) à l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), 1,9 milliard d'EUR (16,8%) à l'aide humanitaire et le reste à d'autres actions et programmes.

Le Parlement a noté que la Cour n'a pas contrôlé suffisamment d'opérations pour estimer le niveau d'erreur pour cette rubrique du CFP; il s'inquiète du fait que sur les 75 opérations contrôlées, 28 (soit 37,3 %) présentaient des erreurs.

Les députés ont relevé avec inquiétude que, pour «L'Europe dans le monde», les grandes catégories de constatations sont les coûts inéligibles, les coûts non supportés, les erreurs en matière de marchés publics et l'absence de pièces justificatives. Ils ont également constaté que la plupart des indicateurs ne sont pas en bonne voie ou que les progrès accomplis n'apparaissent pas clairement.

5) Administration

Les paiements au titre de la rubrique se sont élevés à 10,3 milliards d'EUR en 2020, soit 6,0% du CFP. La Commission représente 6,3 milliards d'EUR, soit 60,0% des paiements au titre de cette rubrique, les dépenses en ressources humaines correspondant à 68% de ce montant.

Le Parlement a souligné avec satisfaction que la Cour estime que les dépenses relevant de la rubrique «administration» ne sont pas affectées par un degré d'erreur significatif.